PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre 2026 **à** 20h00, **le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :** DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 07/09/2026

Présents : MM. DUBOIS, PÉJOU, Mme BLANCHER, M. SAUTOUR, Mme FOURNET, MM. GORY, PASCAUD, Mmes DOUÉ, FILIATRE, M. HERMANN, Mmes LABBÉ, LASCAUD, M. TARRADE, Mme LABONNE.

Absent excusé : M. MEYNCKENS

M. MEYNCKENS Baptiste a donné pouvoir à M. GORY Roland

Monsieur PASCAUD Gilles a été élu secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2026 est approuvé 13 voix pour 0 contre 2 abstentions.

-2-

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

DÉCISION n°2026-016 du 21/07/2026
Objet : Feux récompense – entrées nord et sud

La Commune souhaite implanter des feux récompense sur la RD 420 en agglomération au niveau des entrées nord et sud de la commune.
Il est procédé à la signature du devis avec l'entreprise ÉLANCITÉ 44700 ORVAULT pour ces travaux pour un montant HT de 15 797 €.

DÉCISION n°2026-017 du 21/07/2026
Objet : Panneau lumineux

La Commune souhaite changer le panneau lumineux installé « Place Donnet ».
Il est procédé à la signature du devis avec l'entreprise CHARVET Digital Média 01700 MIRIBEL pour cette acquisition pour un montant HT de 10 452.00 €.

DÉCISION n°2026-018 du 22/07/2026
Objet : Épandage des boues issues de la lagune – chaulage des parcelles

Par délibération n°2025-050 du 19/12/2025, la commune a lancé une étude préalable à l'épandage des boues de la lagune, avec un suivi agronomique et épandage des boues issues des géotubes.
La SAUR service VALBÉ nous a fait parvenir un devis complémentaire pour le chaulage des parcelles avec un PH<6.

Il est procédé à la signature du devis avec l'entreprise SAUR service VALBÉ pour ces travaux pour un montant HT de 2 250.00 €.

DÉCISION n°2026-019 du 23/07/2026
Objet : Réalisation plan de la ville pour mobilier urbain – Relais infos service (RIS)

Il y a lieu de refaire les plans des mobiliers urbains au champ de foire et au camping.
Il est procédé à la signature du devis avec l'entreprise APCL Services 87280 Limoges pour cette création et conception pour un montant HT de 1 350.00 €.

DÉCISION n°2026-020 du 10/08/2026
Objet : Panneau lumineux

La Commune souhaite changer le panneau lumineux installé « Place Donnet ».
Une erreur a été faite dans le choix du panneau lors de la signature du devis en juillet 2026 (décision 2026-17).
Il a été choisi un panneau *style 1.56 m² P4 simple face*, alors que le panneau retenu était le *style 2.07 m² P4 simple face.*
Il est procédé à la signature du devis avec l'entreprise CHARVET Digital Média 01700 MIRIBEL pour cette acquisition pour un montant HT de 11 517.00 € qui annule et remplace le précédent devis d'un montant de 10 452.00 €.

DÉCISION n°2026-021 du 18/08/2026
Objet : Peintures traçage – École

Avant la rentrée des classes, il est nécessaire de refaire le traçage des lignes au sol à l'école.
Il est procédé à la signature du devis avec l'entreprise MOS Bâtiment 87020 Limoges Cédex pour un montant de 405.60 € HT soit 486.72 € TTC.

DÉCISION n°2026-022 du 01/09/2026
Objet : Reprise de l'installation campanaire

La Commune souhaite faire la reprise de l'installation campanaire à l'église suite à la foudre.
Il est procédé à la signature du devis avec l'entreprise BODET Campanaire 31150 BRUGUIERES pour ces travaux pour un montant HT de 7 672,50 €.

DÉCISION n°2026-023 du 03/09/2026
Objet : Parc des copieurs

Le contrat de location et de maintenance des copieurs de l'école et de la mairie est terminé depuis le 05/03/2026.
Il s'est renouvelé tacitement par trimestre.
Après rencontre de prestataires pour le renouvellement du parc à compter du 05/12/2026.
Il est procédé à la signature du bon de commande avec l'entreprise Bureau Systèmes 87 – 40 Rue Hubert Curien – 87000 LIMOGES pour ce contrat de location sur une durée de 63 mois avec un montant HT de loyer de 360 € pour les 2 copieurs. Société de Financement : BNP Lease. Coût de la copie noire : 0.004 € HT et coût de la copie couleur : 0.04 € HT. Ce coût copie comprend les dépannages, la main d'œuvre, les déplacements, les pièces détachées et les toners.

-3-

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.
M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

Organisation des réunions du conseil municipal
Tenue des séances du conseil municipal
Organisation des débats et vote des délibérations
Procès-verbaux et comptes rendus
Organisation des commissions
Bureau Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter ce règlement.

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-4-

DÉPENSES RELATIVES AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives de dépenses des collectivités territoriales,
Après avoir consulté le Service de Gestion Comptable de Saint Yrieix la Perche, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies »,
Après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

Article 1er : imputations au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, repas des ainés, commémorations, réunions publiques, vœux, récompenses sportives ou culturelles, comice agricole, journée nationale du commerce de proximité (JNCP), foire spéciale Noël
- Les fleurs, bouquets et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances ou lors de réceptions officielles
- règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériels pour les manifestations
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations
- les frais de restauration lors de rencontres nationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales

Article 2 :

Seront imputées au compte 6234 « réceptions » les dépenses ne relevant pas du compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-5-

TARIFS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 01/09/2026 les tarifs comme suit :

Cantine Scolaire

Enfant	2,43 €
Enseignants	5.75 €

Il est rappelé que les repas ne sont décomptés qu'à partir de 4 jours consécutifs d'absence.

Garderie Municipale

Matin	1.42 €
Soir	2.12 €
Matin et Soir sur un même jour	3.40 €

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-6-

CONTRAT DE MAINTENANCE – PROTECTION FOUDRE ÉGLISE

Les travaux de protection foudre à l'église sont terminés depuis le 01 septembre 2026.
France Paratonnerres nous a fait parvenir un contrat de vérification et de maintenance de la protection foudre de l'église pour une redevance de 343,00 € HT.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance à intervenir avec la Société France Paratonnerres pour une durée d'un an, renouvelable tacitement tous les ans, sauf dénonciation 1 mois avant la date d'expiration

Résultat du vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention

-7-

CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE

M. le maire a été contacté par Maître Pierre-Antoine MARTIN, Avocat à Limoges pour un partenariat d'assistance juridique afin d'anticiper les contentieux éventuels.
Ce contrat a pour objet des prestations de conseil et d'assistance juridique pour un montant annuel de 1 000 € HT (forfait de 10h).
Ouï l'exposé et après débat, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

Résultat du vote : 0 pour, 8 contre, 7 abstentions

-8-

VENTE DE BOIS

M. le maire a été contacté par M. PANTENE Ludovic de la société « Industrie Bois Rousseau » 24270 DUSSAC pour une proposition d'achat de bois sur pied (châtaigniers, feuillus divers, chênes exclus de la coupe) concernant la parcelle C 495 d'une superficie de 2.5260 ha sur les biens de section de Rouffignac.
Après échanges, le conseil municipal valide le principe de vendre du bois : **13 pour, 1 contre, 1 abstention**
Par contre, il est demandé la consultation d'autres prestataires afin d'étudier au mieux cette possibilité.

-9-

QUESTIONS DIVERSES

→ M. le maire informe le conseil municipal des modalités d'organisation du groupement de commandes de fioul mis en place depuis novembre 2014.
Une communication sera faite sur le p'tit magnacaud afin d'informer à nouveau la population sur ce groupement.

→ M. le maire donne lecture d'un mail d'un administré sur la mise en place des feux récompense qui est un premier pas sur la sécurité.
M. PASCAUD Gilles a pris contact avec M. BORIE Jean-Luc de l'ATEC (en charge de la voirie) afin de voir les aménagements possibles sur la commune afin de réduire la vitesse. Une étude avait déjà été lancée il y a quelques années.
Il pose la question du devenir des 2 radars pédagogiques, ne peuvent-ils pas être installés sur une autre portion. Contact sera pris avec Citelum en charge de l'éclairage public.

→ Le panneau d'information (panneau lumineux) est installé sur la Place Donnet.
Le conseil municipal donne la priorité aux associations de la commune mais décide d'ouvrir les parutions aux associations de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne.

→ Le robot tondeuse sera livré le 23 septembre.
L'assurance MMA de St Yrieix la Peche nous a informé ne pouvoir assurer ce matériel pour le vol.
M. le maire va reprendre contact avec M. MASSY Frédéric de MMA.

→ M. le maire informe le conseil sur l'absence de M. GUIDON LAVALLÉE Michaël qui même s'il est incarcéré, demeure en position d'activité.
Après échanges, il est décidé de lancer une procédure disciplinaire avec une sanction du 4°groupe (révocation).

→ Pour information, M. MAGLOIRE Florent en contrat à durée déterminée (CDD) du 15 juin au 14 septembre 2026 a été renouvelé du 15 septembre au 13 décembre 2026 inclus.
Le contrat de M. TRANCHANT Arthur en CDD du 06 juillet au 05 octobre 2026, sera renouvelé également pour 3 mois.

→ La Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne nous convie à une rencontre le jeudi 08 octobre 2026 de 09h30 à 12h00 à Saint Yrieix la Perche réunissant élus locaux, partenaires, salariés et jeunes de la Mission Locale.

→ M. SAUTOUR Alain informe le conseil qu'il est allé avec M. le maire à la réunion de la Commission Territorialisée (CTD) du 10 septembre 2026 concernant l'attribution des subventions sur la programmation 2026.
La plateforme dématérialisée de dépôts de demandes de subventions sera ouverte du 14 septembre au 16 octobre prochain dans le cadre de la programmation 2027.

→ M. PASCAUD Gilles a reçu plusieurs devis concernant la climatisation des classes et la cantine ainsi que des devis de peinture pour l'école.

→ Mme LABONNE Gaëlle demande où en est le dossier sur l'habillage des cavurnes au cimetière.
M. le maire explique qu'il n'a pas tous les éléments en sa possession.

→ M. SAUTOUR Alain informe le conseil que les services techniques ont recouvert par des tôles la toiture de la buvette du foot.

Il a rencontré M. DOS SANTOS Michel, Président de la Boule Magnacoise, au sujet d'un problème d'éclairage sur le terrain. Il sera pris contact avec Citelum sur ce sujet.

Il signale également qu'il y a trop de gravillons sur la partie haute du terrain de boules. Voir sur place sur ce qui peut être fait.

→ M. SAUTOUR Alain sera présent : -au café débat de M. DELAUTRETTE Stéphane, Député de la Haute-Vienne le 17/09/2026 à 18H30 à Château-Chervix
-à l'inauguration du bâtiment porcin du GAEC Berland le 18/09/2026 à 15h00 à Vicq sur Breuilh
-à l'invitation de la CCI de Limoges le 29/09/2026 de 10h00 à 12h00
-à la visite des installations de production et de stockage d'eau potable du Syndicat Vienne Briance Gorre le 19/09/2026

→ M. SAUTOUR Alain a pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale du CAUE du 23 juin 2026
Il aimerait avoir des précisions sur le déficit constaté. Mme FOURNET Catherine qui a assisté à cette assemblée explique que les adhésions sont en baisse, qu'ils n'ont pas de réserve et qu'ils vont faire des économies sur le personnel.

→ M. TARRADE Gilbert a fait un état des lieux de la salle des fêtes le week-end du 12 au 13 septembre. Il a constaté que les chaises ne sont pas rangées correctement, que la propreté des éléments de cuisine n'est pas respectée, les chambres chaudes et froides ne sont pas nettoyées. De plus, le lave-vaisselle ne fonctionne plus comme avant. Il faudrait faire une feuille A4 sur le mode de fonctionnement afin que chacun s'y retrouve.

→ M. TARRADE Gilbert demande des volontaires pour le montage des chapiteaux jeudi 17 septembre à 09h00 sur le terrain de labour.
Les forains se sont installés sur le Champ de Foire et cela va poser problème pour le concours de pétanque ainsi que pour l'exposition des véhicules anciens.
M. PEJOU Sébastien se charge d'aller voir sur place les forains.

22h40 Mme FILIATRE Delphine quitte la séance.

→ Mme LASCAUD Marie signale un problème de signalétique au niveau des places de stationnement «Route du Moulin » avant le centre de secours, pas de visibilité sur le sens interdit.

Mme LABONNE Gaëlle souligne la même problématique quand on est au stop de l'Intermarché, pas de visibilité sur la zone à 30

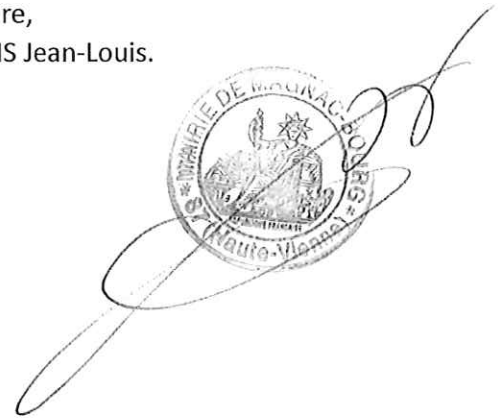
→ Mme FOURNET Catherine signale au conseil que lors de l'assemblée générale des maires ruraux le samedi 12 septembre 2026, il a été préconisé que les élus en place prennent une assurance individuelle en plus de celle prise par la collectivité.

→ M. SAUTOUR Alain continue à se renseigner sur le dossier de candidature du « jeu des mille euros ». Il a pris contact avec la mairie de Nexon. Voir avec la commission communication pour mettre en avant les caractéristiques et atouts de la commune.

→ Mme FOURNET Catherine et Mme DOUÉ Laurence sont allées à la réunion à Vicq sur Breuilh le vendredi 11 septembre de 09h00 à 12h00 dans le cadre du programme ERRE (Elues Rurales Relais de l'Égalité) concernant les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles (VIFVSS).

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H55.

Le maire,
DUBOIS Jean-Louis.



Le secrétaire de séance,
PASCAUD Gilles.